

Tocqueville et Guizot : L'Amérique et l'aristocratie (une controverse)

Lucien Jaume

► **To cite this version:**

Lucien Jaume. Tocqueville et Guizot : L'Amérique et l'aristocratie (une controverse). Historia Constitucional, Universidad de Oviedo, 2014, pp.71 - 91. hal-03080092

HAL Id: hal-03080092

<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-03080092>

Submitted on 17 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

TOCQUEVILLE ET GUIZOT : L'AMERIQUE ET L'ARISTOCRATIE (UNE CONTROVERSE)

TOCQUEVILLE AND GUIZOT'S CONTROVERSY ABOUT ARISTOCRACY IN AMERICA

Lucien Jaume
CEVIPOF/CNRS

SOMMAIRE : I. DEUX PHILOSOPHIES DU POUVOIR, LA DIVERGENCE SUR L'AMERIQUE.- II. LA PENSEE DE JOHN ADAMS : « NOUVELLE ARISTOCRATIE » ET REPUBLIQUE « BALANCEE ».- 2.1 - La critique de la démocratie.- 2.2. Les deux aristocraties.- III. LA FRANCE : UN DEBAT RECURRENT SUR DEMOCRATIE ET OLIGARCHIE.- CONCLUSION

Résumé: Une sorte de dialogue entre Tocqueville et Guizot a existé, sans être étudié, sur la notion d'aristocratie en Amérique comme en France. Pour Guizot, la République des Etats-Unis n'est pas une démocratie, car les « gentlemen » sont présents à divers niveaux, tandis que, pour Tocqueville, seuls les « lawyers » constituent un élément aristocratique. En réalité, la controverse a existé avant et après la révolution américaine, du fait notamment de John Adams, futur président des Etats-Unis. Ce débat est plutôt un révélateur de la France et de sa façon de considérer les élites et l'Etat.

Abstract: There is a kind of dialogue that has not been studied between Tocqueville and Guizot concerning the notion of aristocracy, not only in France but also in America. According to Guizot the United States are not a democratic Republic because « gentlemen » are in function at various levels, whereas Tocqueville sees lawyers as the unique aristocratic element. In fact, the controversy has existed before and after the American revolution, due to John Adams, the future president of America. This controversy is indicative of the French manner of considering the state and social elites.

Mots clés: Souveraineté du peuple, autorité, aristocratie, élites, contrôle de constitutionnalité, balance des pouvoirs, check and balances, gouvernement mixte

Keywords: popular sovereignty, authority, aristocracy, elitism, judicial review, balance of powers, check and balances, mixed government.

La pensée de Tocqueville et, dans une moindre mesure, celle de Guizot continuent à éclairer les débats sur notre temps, y compris de façon comparative, par rapport à la société mondialisée actuelle, qui s'éloigne des

modèles légués par la Révolution française, tout en incorporant certains traits américains. L'interprétation, à bien des égards divergente, que les deux auteurs donnent de l'Amérique mérite d'être interrogée¹. Analyser ces divergences peut permettre de trouver des répondants à ce qui se débattait à la même époque aux Etats-Unis, notamment sur la question de l'*élite* dirigeante nouvelle, mais aussi de comprendre quels héritages sont encore les nôtres sur cette question. De fait, le désaccord sur l'interprétation des innovations en Amérique tient à la *philosophie du pouvoir* des deux auteurs, qui, du coup, ne « voient » pas la même Amérique. Tocqueville propose aux Français une vision qui n'a pas de racines fortes dans l'héritage national, tandis que la pensée de Guizot peut faire lien avec la tradition étatiste française, depuis Louis XIV jusqu'à Napoléon, en passant par la Révolution. Pour le dire schématiquement, Guizot ne conçoit la République que débarrassée de la démocratie - c'est-à-dire avant tout l'égalité de suffrage, l'universalité du suffrage, l'habilitation de chacun à juger de la valeur des lois ; tandis que Tocqueville valorise la république démocratique américaine comme souveraineté du peuple, décentralisation au sens français du terme, et diversité des contre-pouvoirs. Pour le premier, l'autorité vient d'en haut, comme il l'écrit à plusieurs reprises, pour le second l'« autorité » n'est pas le « pouvoir » et naît en divers lieux de la société civile.

Le désaccord entre les deux penseurs et les deux acteurs politiques a été ouvertement exprimé par Guizot dans une lettre adressée à Tocqueville, et, de façon plus enveloppée, dans le discours de réception à l'Académie française, prononcé par Guizot devant Lacordaire, qui succédait à Tocqueville. La lettre rédigée à propos de *L'Ancien régime et la Révolution*, en remerciement de l'envoi de l'ouvrage, dit clairement que Tocqueville se trompe sur la démocratie, en France comme en Amérique, car il n'a pas su discerner, dans ses deux ouvrages, « l'aristocratie naturelle qui ne peut jamais [être vaincue] longtemps et finit toujours par reprendre ses droits »². Cette faiblesse de Tocqueville comme observateur et comme théoricien provient de sa personnalité : il se comporte en « aristocrate vaincu » et, ajoute Guizot, « convaincu que son adversaire a raison ».

La question de l'élite gouvernante est donc bien un enjeu important dans l'interprétation concurrente des deux auteurs sur l'Amérique. On verra, en premier lieu, pourquoi leur conception du pouvoir les porte à ce conflit d'interprétation : l'Amérique est-elle le lieu de formation d'une « nouvelle aristocratie », notion qui est un leitmotiv de la pensée de Guizot cependant portée à prendre l'Angleterre pour modèle ? En quel sens Tocqueville accepte-

¹ Nous continuons en cela les analyses données sous des angles différents dans les études suivantes : « Tocqueville face au thème de la 'nouvelle aristocratie'. La difficile naissance des partis en France », *Revue française de science politique* (56), n° 6, décembre 2006, p. 969-983 ; *Tocqueville : Les sources aristocratiques de la liberté*, Fayard, 2008, 473 p. ; « Tocqueville et Guizot : le désaccord sur l'Ancien Régime », in *Tocqueville e l'Occidente*, sous dir. D. Thermes, Soveria Mannelli, Rubettino Editore, 2012, p. 383-399. Le livre de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique* (1835-1840) sera cité dans l'édition par F. Furet, Paris, Garnier-Flammarion, 1981, sous la forme suivante : DA I, suivi de la page ou DA II, et page, pour le premier volume de 1835 et le second de 1840. Les autres textes de Tocqueville sont cités dans les *Œuvres complètes*, chez Gallimard : OC, tome et vol., page.

² F. Guizot, lettre du Val-Richer, 30 juin 1856, archives Tocqueville, reproduite partiellement dans la thèse de doctorat de F. Mélonio, *Tocqueville dans la culture française*, vol. 3, p. 193 et dans Tocqueville, *Mélanges*, OC, XVI, p. 343, note.

t-il d'employer le terme, dans le cas américain, mais dans une tout autre acception que Guizot ? On constatera ensuite que le débat avait eu lieu en Amérique, notamment du fait de l'ouvrage de John Adams, lu par les pères fondateurs, *A Defence of the Constitutions of Government of the United States of America*³. Mais l'aristocratie naturelle au sens d'Adams est dotée d'un autre mode d'institutionnalisation que ce que Guizot propose pour la France : le gouvernement mixte et la balance des pouvoirs au sens de Blackstone. Repoussée clairement par les auteurs du *Fédéraliste* et les rédacteurs de la Constitution américaine, la problématique d'Adams ne satisfait pas non plus la vision de l'Amérique démocratique qui est celle de Tocqueville. Il reste que - ce sera notre troisième développement -, la conception de Guizot a eu des prolongements et des héritiers importants dans le cas français jusqu'à aujourd'hui, on déterminera sur quels points et pour quelles raisons, ainsi que les conséquences de l'interprétation appliquée à l'Amérique dans cette mouvance « élitiste ».

I. DEUX PHILOSOPHIES DU POUVOIR, LA DIVERGENCE SUR L'AMÉRIQUE

La pensée politique de Guizot a pour référence l'Angleterre, un modèle de société et de gouvernement que Tocqueville, pour sa part, abandonne assez vite, pour se tourner vers l'Amérique⁴. Sur le cas anglais, Guizot confirme une idée de jeunesse, exprimée en 1817 dans la revue des doctrinaires, les *Archives philosophiques, politiques et littéraires* et selon laquelle « en théorie et en fait, le gouvernement et la société ne sont point deux êtres distincts (...). C'est un seul et même être »⁵. Cette formulation peut poser problème du point de vue du libéralisme, qui suppose généralement la séparation nette entre la société civile et l'Etat, contrairement à l'absolutisme qui fait de la société un domaine directement régi par l'Etat. C'est cependant sur ce point que le libéralisme doctrinaire entre en résonance avec une tradition française forte de l'Etat tutélaire, colbertiste et moralisateur⁶. Comme l'a montré Pierre Rosanvallon⁷, Guizot tire de cet axiome d'interpénétration des deux domaines un principe d'action : des relations d'interaction et même de miroir doivent se tisser entre la société et le pouvoir. Dès l'époque des *Archives*, il expose l'action de régulation à entreprendre, c'est-à-dire, selon son expression,

³ *A Defence of the Constitutions of Government of the United States of America, against the Attack of Mr Turgot, in his Letter to Dr Price...*, London, 1787-1788, ed. Scientia Verlag Aalen, 1979, 3 vol. Edition française : J. Adams, *Défense des constitutions américaines ou de la nécessité d'une balance dans les pouvoirs d'un gouvernement libre...*, Paris, Buisson, 1792, 2 vol. Il faut noter que la « traduction » française est assez souvent éloignée du texte d'origine. Nous prendrons ici le parti de suivre le texte français, sauf exceptions signalées.

⁴ Sur le double voyage d'enquête de Tocqueville en Angleterre voir OC, V-2. Noter que, dans *L'Ancien Régime et la Révolution*, il revient cependant à la comparaison avec l'Angleterre, du fait de la question des « deux aristocraties ».

⁵ *Archives philosophiques, politiques et littéraires*, Paris, Fournier, t. 1, 1817, p. 265.

⁶ Pour la distinction entre trois grands courants du libéralisme en France, voir notre ouvrage, *L'Individu effacé ou le paradoxe du libéralisme français*, Paris, Fayard, 1997.

⁷ P. Rosanvallon, *Le Moment Guizot*, Paris, Gallimard, 1985.

« constituer le gouvernement par l'action de la société et la société par l'action du gouvernement »⁸. C'est la clef du politique selon Guizot, « le problème fondamental de ce siècle ». Il ira jusqu'à écrire en 1822:

*Si le pouvoir n'a plus de mystères pour la société, c'est que la société n'en a plus pour le pouvoir (...). Si vous êtes en harmonie avec la société, la société tout entière se concentre et se contemple en vous »*⁹.

Dans le « laboratoire » anglais, ce *continuum* pouvoir-société a été réalisé, selon Guizot, grâce à la médiation de l'aristocratie ; elle a su à la fois rester liée au peuple de la paysannerie et au pouvoir central ; moyennant ses ressources à la fois de résistance et de négociation, elle a accumulé des droits et des libertés arrachées aux rois:

*L'aristocratie stipule en corps, et ne stipule point pour elle seule ; elle fait reconnaître ses droits et aussi ceux de tous les habitants du pays. (...) Il est clair que la hiérarchie féodale s'est convertie en une corporation vraiment aristocratique, et que cette corporation se sent obligée de prendre en main la cause nationale, d'agir dans un intérêt public*¹⁰

Telle est la « bonne » aristocratie selon Guizot, qu'il oppose à celle qui est devenue en France la noblesse du sang et que Louis XIV a privée de fonctions au sein de la société en la cantonnant à sa cour de Versailles. L'aristocratie anglaise a su acquérir la conscience véritable d'un *intérêt de corps*, mais au service de fonctions d'intérêt général. Par la promotion sociale ou l'assistance prodiguée aux ruraux¹¹, ainsi que par l'administration locale ou les mandats électoraux, cette classe a élargi sa vision - devenant une classe de service et non une caste (formule de Tocqueville) composée de purs privilégiés. Selon Guizot, en France, tout au contraire, « l'aristocratie n'a point formé un corps », car « tout a été individuel »¹². Si bien que, en 1789, quand la féodalité serait balayée, « elle laisserait (...) une noblesse autour du trône, des aristocraties au-dessus du peuple, mais point d'aristocratie dans l'Etat »¹³.

Dans cette analyse prend source le projet doctrinaire dont on peut se demander s'il n'a pas été relayé dans les temps plus récents de notre XXème et notre XXIème siècle ? Il s'agissait de constituer par les classes moyennes une

⁸ F. Guizot, *Archives...* t. 2, p. 184.

⁹ F. Guizot, *De la peine de mort en matière politique*, 1822, rééd. Fayard, *Des Conspirations et de la justice. De la peine de mort en matière politique*, Paris, 1984, p. 145.

¹⁰ F. Guizot, *Essais sur l'histoire de France*, 1823, Paris, Didier, 13^e éd., 1872, p. 354.

¹¹ Dans *L'Ancien Régime et la Révolution*, Tocqueville, d'accord en cela avec Guizot, fustige une aristocratie qui a « laissé échapper définitivement de ses mains le cœur du peuple » (expression en fait de *Démocratie en Amérique*, DA II, p. 232), en se coupant de la paysannerie et de la bourgeoisie (laquelle se lance de ce fait dans la conquête des offices vénaux) : voir le chapitre 10, livre II de *L'Ancien Régime et la Révolution*, qui porte sur « la séparation des classes » et compare avec l'Angleterre.

¹² *Essais sur l'histoire de France*, 1823, 13^{ème} éd., Paris, Didier, 1872, p. 435.

¹³ *Ibid.*, p. 314.

aristocratie d'Etat à travers l'éducation, le vote avec appui administratif (les préfets), le clientélisme politique, les stratégies de carrières balisées. A l'époque de Guizot (monarchie de Juillet), la fonction publique (justice, armée, Université, cadres territoriaux, députés fonctionnaires) représentait la pépinière, à ses yeux, de l' « aristocratie naturelle », sollicitée par le volontarisme d'Etat, aristocratie dont il ne cessait de vanter l'utilité. Dans ses leçons de 1820-1822, il annonçait également le projet : le gouvernement moderne a « pour objet de faire sortir du sein de la société cette aristocratie véritable et légitime par qui elle a droit d'être gouvernée et qui a droit de la gouverner »¹⁴. On notera le double *droit*, passif du côté de la société civile (elle doit bénéficier du gouvernement de l'élite), actif du côté de la minorité compétente (qui a droit à l'exercice du pouvoir). Le gouvernement, qui est précisément l'exercice en acte du pouvoir, veillera à se reproduire et à perpétuer son personnel en pratiquant l'extraction, si l'on peut dire, d'une aristocratie latente au sein de la société, que l'on soumettra à un tri de type censitaire, voire capacitaire. D'où la loi Guizot sur l'enseignement primaire (1833), la politique de continuation du « monopole universitaire » (comme on disait à propos du baccalauréat), fondé par Napoléon, poursuivi par Villemain, Guizot et Cousin - à l'encontre des prétentions de l'enseignement privé (religieux ou non).

Mais, prévient Guizot, il ne faut pas confondre cette émergence des élites, cette ascension vers les sommets pour constituer l'aristocratie d'Etat, avec la *souveraineté du peuple*. Celle-ci est antinaturelle et injuste, elle « introduit violemment l'égalité où elle n'est pas, et viole l'inégalité légitime »¹⁵. En effet, qu'il y ait une « sortie du sein de la société » ne signifie pas une égalité entre les esprits ni une égalité entre gouvernants et gouvernés. La hiérarchie que l'on constate dans et par le corps aristocratique en Angleterre doit se retrouver en France dans l'hégémonie (au sens de Gramsci) de l'aristocratie bourgeoise. En ce sens, Guizot peut répondre à Odilon Barrot que, lorsque la hiérarchie s'organise dans la démocratie moderne, le gouvernement est sage et juste, mais cela ne veut pas dire que la hiérarchie est définie *a priori* par un critère absurde comme la naissance¹⁶. A cette époque, qui est celle de son *Washington*, Guizot ajoutait : « Ce qui a souvent perdu la démocratie, c'est qu'elle n'a su admettre aucune organisation hiérarchique de la société ; c'est que la liberté ne lui a pas suffi ; elle a voulu le nivellement »¹⁷.

La différence avec Tocqueville est considérable, dans la mesure où ce dernier fait l'éloge de la souveraineté du peuple prise au sens américain ; en France, elle se traduit par la concentration dans l'Etat d'une toute-puissance de

¹⁴ F. Guizot, *Histoire des origines du gouvernement représentatif en Europe*, Paris, Didier, 1851, t. 1, p. 100.

¹⁵ *Ibid.*, t. 1, p. 108.

¹⁶ Cf. F. Guizot, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, Paris, Michel Lévy, nouvelle éd. 1872 : « ...j'ai parlé de la nécessité de constituer et d'organiser la classe moyenne. Ai-je assigné les limites de cette classe ? M'avez-vous entendu dire où elle commençait, où elle finissait ? Je m'en suis soigneusement abstenu ; je ne l'ai distinguée ni d'aucune classe supérieure, ni des classes inférieures » (t. IV, p. 272). Aussi dans F. Guizot, *Histoire parlementaire de France*, Paris, Michel Lévy, 1867, t. III, p. 104, débat du 5 mai 1837 avec Odilon Barrot.

¹⁷F. Guizot, *Histoire parlementaire*, *loc. cit.*, p. 107. Texte voisin dans les *Mémoires*, *loc. cit.*, p. 274.

l'Assemblée ou du leader plébiscitaire, tandis qu'aux Etats-Unis on assiste à l'« éparpillement de la puissance », selon le terme de Tocqueville¹⁸ ; cela se vérifie à la fois dans le système local du *township* en Nouvelle-Angleterre¹⁹, à l'absence de la dichotomie connue en France entre élections politiques et de type administratif, et dans le système du fédéralisme ou du jugement de constitutionnalité des lois.

Pour Tocqueville, le *township* où souvent le peuple agit par lui-même (sans conseil municipal élu) est en fait le transport outre-atlantique de la commune médiévale, comme il s'en aperçoit, vingt ans après, en rédigeant *L'Ancien Régime et la Révolution*²⁰. Cette souveraineté du peuple diffuse (si l'on peut dire) qui écarte la possibilité d'une élite maîtresse du pouvoir central, Tocqueville la retrouve sur divers plans. Pour lui, l'individu se gère lui-même dans la famille, dans la commune, dans les associations, dans les sectes religieuses très nombreuses, car l'Etat est loin (localement et à l'échelon fédéral) et l'on n'aurait pas l'idée que le lieu du pouvoir d'Etat soit aussi source de l'autorité du peuple. Car, sur le modèle que représente l'Amérique, Tocqueville déchiffre la différence entre ce qui est le lieu de l'autorité et ce qui constitue le site du pouvoir²¹.

L'« autorité sociale » est la réponse de Tocqueville à l'angoisse suscitée depuis 1789 par le « carnage de toutes les autorités »²² ; il s'inspire en cela de Lamennais, comme j'ai pu le montrer ailleurs²³. Les sectes, la presse disséminée sur le territoire et avec des journaux à bon marché, les associations (spontanées ou durables) constituent des lieux de coagulation d'une autorité venue de la société. L'Opinion publique en démocratie constitue une quasi religion : « L'on peut prévoir que la foi dans l'opinion commune y deviendra une sorte de religion dont la majorité sera le prophète »²⁴. Surtout, au sein de l'« état social démocratique », le paradoxe est que le despotisme ou la liberté puissent naître de la même source²⁵ ; notamment dans le domaine de l'opinion publique, l'individu fier de la liberté de son jugement personnel pourra renoncer à son droit de juger. Soit par la recherche des « jouissances matérielles »

¹⁸ DA I, p. 131.

¹⁹ Tocqueville emploie un terme inexact pour la commune américaine, comme le rappelle Arthur Goldhammer dans sa traduction de L. Jaume, *Tocqueville. The Aristocratic Sources of Liberty*, Princeton, Princeton University Press, 2013, p. 20, note 1.

²⁰ « Transportée d'un seul coup loin de la féodalité et maîtresse absolue d'elle-même, la paroisse rurale du moyen âge est devenue le *township* de la Nouvelle-Angleterre » (*L'Ancien Régime et la Révolution*, OC, II-1, p. 119).

²¹ C'est un thème légitimiste, que l'un de ses admirateurs, le légitimiste Béchard, développe avec prolixité.

²² « Après ce carnage de toutes les autorités dans le monde social, dans les hiérarchies, dans la famille, dans le monde politique, on ne peut subsister sans une autorité dans le monde intellectuel et moral », projet de discours en 1844, OC, III-2, p. 551.

²³ « La voie sociale de l'autorité » dit ce dernier dans l' *Essai sur l'indifférence en matière de religion* 1817-1823, Paris, 8^{ème} éd., Belin-Mandar et Devaux, 1829, t.2, p. 246.

²⁴ DA II, I, 2, p. 18.

²⁵ Rappelons que, contrairement à l'opinion de certains commentateurs, si Tocqueville emploie comme Guizot la notion d'*état social*, elle ne provient pas de ce dernier car elle est fort répandue à l'époque.

(expression récurrente de Tocqueville) qui conduit un peuple à la dépolitisation, soit par crainte de la puissance de la majorité, la démocratie des individus sociétaires peut se convertir en *pouvoir* (cette fois) écrasant les membres de la communauté. Comme sous le Second Empire, régime détesté par Tocqueville, l'égalité sert éventuellement de caution à l'étouffement de la liberté, et des diverses libertés publiques, au profit de la prospérité du privé. *Free in secret*, la formule de Hobbes qu'avait soulignée Koselleck²⁶, s'applique alors à ce marché troquant le bien-être contre la soumission.

Si Guizot est également hostile à ce type de pouvoir despotique (il boude la cour de Napoléon III), il reste que, pour lui, l'appréciation personnelle - et souvent dotée d'incompétence - de chaque citoyen est une pure vésanie, bien caractéristique de la démocratie. Dans *Des moyens de gouvernement et d'opposition*, il présente cette revendication comme l'une des grandes erreurs de 1789²⁷; il s'exprime de même dans l'*Histoire des origines du gouvernement représentatif en Europe*, contre « le prétendu droit attribué à chaque individu de n'être gouverné que par des lois qu'il aurait consenties »²⁸. Car cette *obligation* que chacun ressentirait envers la loi qu'il a consentie²⁹, permettrait à la minorité, affirme Guizot, de faire valoir et de faire appliquer sa volonté propre. La démocratie, pour Guizot, n'est jamais éloignée de l'anarchie. S'il oppose le « gouvernement représentatif » à l'aristocratie, dans ses leçons où l'Angleterre est constamment citée, c'est cependant pour mieux prouver la nécessité d'une autre aristocratie, une nouvelle élite qui contrebalance les dispositions démocratiques de la société moderne. Il est curieux que Guizot n'emploie jamais le terme « élite » (qui existait à cette époque) et préfère l'appellation d'aristocratie, suscitant inévitablement la polémique.

Tandis que Tocqueville considère que « le principe de la souveraineté du peuple (...) se trouve toujours plus ou moins au fond de presque toutes les institutions humaines »³⁰, la poussée de l'égalité étant, en outre, le moteur de l'histoire, Guizot s'est toujours insurgé contre cette vision, ainsi que contre l'« école américaine » qui diffusait cette vision en France depuis le républicain Armand Carrel jusqu'au légitimiste Chateaubriand³¹. Sur un plan qu'il estime philosophique et fondateur, Guizot expose le caractère arbitraire que revêt la démocratie, tout autant que l'hérédité aristocratique :

²⁶ R. Koselleck, *Le Règne de la critique*, Paris, Les Editions de Minuit, 1979, note 37, p. 31 : *Private is in secret free* dit *Le Léviathan* (chap. 31).

²⁷ F. Guizot, *Des moyens de gouvernement et d'opposition*, Paris, Ladvocat, 1821.

²⁸ F. Guizot, *Histoire des origines du gouvernement représentatif en Europe*, éd. cit., t. 1, p. 106.

²⁹ Le modèle se trouve dans la théorie chez Locke du *trust* d'une part et du *consent* d'autre part : voir notre ouvrage, *Les origines philosophiques du libéralisme*, Paris, Flammarion, coll. Champs, 2010, chap. 3 consacré à Locke sous l'angle politique.

³⁰ Tocqueville, DA I, p. 117, chapitre « Du principe de la souveraineté du peuple en Amérique », 1^{ère} partie, chap. 4.

³¹ Guizot a dit à plusieurs reprises que l'école américaine était très juvénile, non appropriée à la France. Voir J.-C. Lamberti, « Le modèle américain en France de 1789 à nos jours », *Commentaire*, n° 39, automne 1987, p. 490-498.

*Dans le système aristocratique, on naît souverain par cela seul qu'on naît dans la classe privilégiée ; selon le système démocratique, on naît souverain par cela seul qu'on naît homme*³²

Il faut donc une aristocratie à la fois suscitée par l'Etat et possédant un mérite reconnu par la société (c'est sa légitimité) pour assurer l'ordre tout en excluant l'arbitraire. Tocqueville rétorquera à la Chambre, dans un discours offensif et qui nomme le ministre Guizot, que cette aristocratie bourgeoise a été effectivement engendrée par l'administration, la tutelle de l'Etat sur les libertés, la corruption développée localement ou dans le pouvoir central³³. L'élite soutenue par le pouvoir et la corruption (Guizot parle du jeu des « influences »), tel est le défaut, selon Tocqueville, du système Guizot ; dans ses manuscrits, il exprime son ressentiment³⁴, bien que lui-même ait participé au système des « influences » de façon à assurer son pouvoir d'élu normand³⁵.

Quant au jugement porté sur les Etats-Unis par les deux auteurs, il s'exprime dans un contexte intellectuel propre à chacun. Guizot ne cesse de comparer la révolution anglaise de 1688, *the Glorious Revolution*, à celle de 1830 qui porte l'orléanisme au pouvoir; et, par un second mouvement, il compare 1688 à la révolte des colonies anglaises. C'est la question de l'élite dirigeante au sein de la révolution qui est pour lui le trait commun important : la démocratie devenant révolutionnaire a besoin de gouvernants sages qui sachent gérer et stabiliser le mouvement. Il trouve des éléments équivalents à la conjoncture de 1688 dans l'action de Washington et ses troupes : l'Angleterre accomplit sa révolution « par des hommes d'ordre et de gouvernement, non par des révolutionnaires. (...) La cause du peuple anglais triomphant par les mains de l'aristocratie anglaise, ce fut là le grand caractère de la révolution de 1688, et, dès ses premiers pas, le gage de son avenir »³⁶. Guizot désire ardemment transférer, là aussi, ce qui a réussi en Angleterre, au territoire français, mais l'échec vient d'avoir lieu avec 1848. Le projet était d'accomplir, par la « nouvelle aristocratie », la pacification des passions populaires³⁷. Quand il aborde ensuite, dans le même texte, le cas de l'Amérique, Guizot affirme retrouver des conditions proches, à savoir peu de troubles dans le passage des colonies

³² F. Guizot, *Histoire des origines...*t. 1, p. 101-102.

³³ Discours du 27 janvier 1848, dans OC, III-2, notamment p. 753, où le ministre des Affaires étrangères est directement interpellé pour avoir reconnu « l'abus des influences ». L'attaque est violente dans les *Souvenirs*, dont Tocqueville n'a voulu qu'une publication posthume.

³⁴ Tocqueville écrit : « contre M. Guizot et *tutti quanti* (...) je montrerai l'impossibilité et le péril du gouvernement des classes moyennes. La nécessité de tendre au gouvernement de tous par tous ». Ailleurs : « Je ne crois pas à l'organisation définitive du gouvernement par les classes moyennes, et, si je la croyais possible, je m'y opposerais » (*Œuvres*, Paris, La Pléiade, t. 2, 1992, respectivement p. 1122-1123 et 1179).

³⁵ Voir préface d'André-Jean Tudesq à Tocqueville, *Correspondance et écrits locaux*, OC, X.

³⁶ F. Guizot, « Discours sur l'histoire de la révolution d'Angleterre », in F. Guizot, *Histoire de la révolution d'Angleterre depuis l'avènement de Charles Ier jusqu'à sa mort*, Paris, Victor Masson, 1850, p. 150.

³⁷ « Populaire dans ses principes et dans ses résultats, la révolution de 1688 fut aristocratique dans l'exécution ; elle fut conçue, préparée et menée à [bonne] fin par des hommes considérables (...). L'aristocratie et la démocratie y ont su vivre et prospérer ensemble, se soutenant et se réprimant mutuellement » (*ibid.*, p. 149).

émancipées à la République fédérale. Et il désigne en creux la Révolution française:

*L'ordre social ne fut pas plus troublé que l'ordre politique. Point de lutte entre les classes diverses ; point de déplacement violent des influences. (...) Les familles riches et considérables étaient même, en général, les plus fermement résolues pour la conquête de l'indépendance et la fondation du régime nouveau*³⁸.

Par contraste la Révolution de France a présenté tous ces maux : lutte entre les classes³⁹, « déplacement des influences » dans le conflit violent avec la noblesse, l'Eglise, le roi, instabilité des institutions résolue un temps par Bonaparte. C'est l'aristocratie, aux yeux de Guizot, qui porte la charge de n'avoir su défendre le régime ou le réformer en temps utile ; c'est oublier cependant (comme la plupart des historiens jusqu'à aujourd'hui) le rôle considérable de la noblesse libérale, d'abord aux côtés des Américains (La Fayette, Rochambeau et leurs troupes), puis dans la Constituante (Droits de l'homme, nuit du 4 août, groupe des Monarchiens, etc.).

Toujours est-il que, pour Guizot, le trait commun à la révolution américaine et à celle d'Angleterre a été la prédominance des *gentlemen* ; il aime à citer le mot d'ordre de Washington pendant la guerre d'Indépendance : « Prenez des *gentlemen* ; ce sont les plus sûrs, comme les plus capables »⁴⁰. Les historiens de notre époque rappellent le « pacte » du régicide qui va organiser durablement le camp républicain, en France, malgré les tentatives d'un Jules Ferry pour séparer 1793 de 1789⁴¹. C'est l'absence d'une telle violence fondatrice que Guizot veut retenir de la révolution américaine : « point de lutte entre l'aristocratie et la démocratie, entre une société ancienne aristocratique et une société nouvelle démocratique »⁴². De ce fait, les motifs de guerre civile prolongée lui semblent absents en Amérique : « point de dépouilles sociales à partager, point d'ancienne et profonde passion à satisfaire »⁴³. Le spectacle de l'antagonisme social donné en 1793-1794, rejoué en juin 1848, puis encore en 1871, Guizot estime qu'il ne pouvait se dérouler

³⁸ *Ibid.*, p. 160-161.

³⁹ Guizot est, selon Marx, l'un des inventeurs de la lutte de classes, avec Augustin Thierry (affirmé notamment dans une lettre à Joseph Weydemeyer du 5 mars 1852).

⁴⁰ F. Guizot, *De la démocratie en France*, Paris, Victor Masson, 1849, p. 38. Voir aussi la brochure *Washington*, p. XXI. Cette brochure a été publiée en tête de *Vie, correspondance et écrits de Washington*, Paris, 6 vol., 1839-1840. Guizot avait été chargé de choisir dans l'édition américaine, due à Jared Sparks, les lettres à traduire en français. Nous citons d'après une réédition par le gendre de Guizot (Cornelis de Witt), *Histoire de Washington et de la république des Etats-Unis*, Paris, Didier, 1855, le texte de Guizot figurant sous le titre *Washington. Etude historique*, p. I à CIV. Le texte de Guizot a été apprécié aux Etats-Unis, comme il le raconte dans ses *Mémoires* (t. 4, p. 315-323), au point que son portrait a été placé dans la bibliothèque du Congrès.

⁴¹ On renverra aux textes de Ferry, parus dans la presse, et au beau commentaire de François Furet sur ce débat entre Ferry et le jacobin Peyrat : *La Gauche et la Révolution au milieu du XIXème siècle*, Paris, Hachette, 1986.

⁴² F. Guizot, *De la démocratie en France*, éd. cit., p. 37.

⁴³ F. Guizot, *Washington*, p. XX.

aux Etats-Unis parce que cette révolution était guidée par des hommes d'ordre : « l'aristocratie naturelle et nationale du pays » a fourni « la tête de la révolution et de la république » ; « par leur fortune, par leur éducation, par leurs habitudes », ces « classes » ont montré une « autorité naturelle », une « indépendance tranquille » jointes aux lumières et au loisir. Avec cette formule en forme de précepte : « A ces conditions seulement la République s'établit et dure »⁴⁴.

Mais précisément, expose l'auteur, les Français confondent toujours la démocratie et la république, alors que les Américains n'ont pas commis cette erreur:

*Les Etats-Unis d'Amérique sont, dans le monde, le modèle de la république et de la démocratie. Ont-ils jamais songé à s'intituler : République démocratique ? Je ne m'étonne point qu'ils n'y aient pas songé*⁴⁵.

On peut être plus bref sur Tocqueville car son opinion sur la question « l'Amérique est-elle aristocratique ? » est clairement exprimée. A la différence de Guizot, il estime qu'on ne doit pas juger les Etats-Unis de 1835-1840 à l'aune de la révolution anglaise : la présidence Jackson (1829-1837) a marqué l'essor du mouvement populaire, « plébéien »⁴⁶. Tocqueville considère que les couches aristocratiques ont disparu en Amérique depuis la décadence des grands propriétaires du Sud, qui avaient apporté avec eux les lois spécifiques sur l'héritage (comme les substitutions). De plus, à cette époque, la richesse est une cause de jalousie et, du coup, d'une fuite de l'espace public de la part des riches : « Ne pouvant pas prendre dans la vie publique un rang analogue à celui qu'ils occupent dans la vie privée, ils abandonnent la première pour se concentrer dans la seconde »⁴⁷. Suit alors le portrait, digne de La Bruyère, d'un « opulent citoyen » qui, chez lui, vit fastueusement, mais se fait humble et attentif dans la rue où il parle avec son cordonnier⁴⁸.

Cependant, il y a bien pour Tocqueville un groupe américain de type aristocratique, en un sens très spécifique, car il est fondé sur le savoir, obscur et complexe, des techniciens du droit : « l'aristocratie américaine est au banc des avocats et sur le siège des juges »⁴⁹. Ces *lawyers* (dont Guizot ne parle jamais) détiennent une « science occulte » que le peuple respecte. Comme le veut l'esprit de supériorité et d'indépendance des aristocraties, ces personnes « aiment le gouvernement de la démocratie sans respecter ses penchants ». Ils

⁴⁴ F. Guizot, *De la démocratie en France*, p. 37 et p. 39. Voir *Washington*, p. XXI.

⁴⁵ F. Guizot, *De la démocratie en France*, p. 36.

⁴⁶ En fait, Guizot s'est interrogé sur les changements survenus dès 1801, avec l'élection de Jefferson ; d'où ce passage où la dernière phrase vise sans doute Tocqueville : « Le parti démocratique gouverne depuis ce jour les Etats-Unis. Est-ce un bien ? Pouvait-il en être autrement ? Quelles ont été pour les Etats-Unis les conséquences du triomphe du parti démocratique ? (...) Questions immenses, difficiles à résoudre (...) pour les nationaux ; impossibles, à coup sûr, pour un étranger » (*Washington*, p. CI-CII).

⁴⁷ Tocqueville, DA I, p. 262.

⁴⁸ Notre analyse dans *Tocqueville : Les sources aristocratiques de la liberté*, éd. cit., p. 324.

⁴⁹ Tocqueville, DA I, deuxième partie, chap. 8, § 2. La citation est p. 363.

ne l'aiment donc que guidé et contrôlé par eux, qui ne sont pas des dirigeants politiques (quoiqu'élus parfois), mais, tout de même, des conducteurs de la société selon ses besoins, ses plaintes ou ses attentes : une « sorte de prêtres d'Egypte » qui constituent une véritable « classe » et qui, se tenant à distance de la démocratie, savent comment « être puissants par elle, et sur elle »⁵⁰. Tocqueville pousse assez loin le parallèle avec l'aristocratie française qu'il connaît bien par sa double filiation⁵¹:

*On retrouve donc cachée au fond de l'âme des légistes une partie des goûts et des habitudes de l'aristocratie. Ils ont comme elle un penchant instinctif pour l'ordre, un amour naturel des formes ; ainsi qu'elle ils conçoivent un grand dégoût pour les actions de la multitude et méprisent secrètement le gouvernement du peuple*⁵²

Par la culture du précédent (le *case law*), la recherche de ce qui peut être sauvé dans les lois passées, par le goût des formes juridiques⁵³, le légiste américain est à la fois un élément stabilisateur et, s'il occupe la fonction de juge, le détenteur d'un grand pouvoir à effets politiques ; la capacité de suspendre l'application de la loi, à tout degré qu'il se trouve, est une force décisive du juge américain. Tocqueville a insisté à diverses reprises sur l'extraordinaire souplesse que permettait le *judicial review*, et l'autorité sociale qu'il conférait comparable à celle, dit-il avec ironie, des prêtres du culte égyptien. Dans un autre passage de *Démocratie en Amérique*, il décrit « l'immense pouvoir politique » que le juge a ainsi reçu ; mais un pouvoir qui s'exerce de façon latérale car le juge « attaque une loi dans un débat obscur et sur une application particulière, il dérobe en partie l'importance de l'attaque aux regards du public »⁵⁴. Rien en cela des fastes d'Egypte : la majesté de la loi n'est pas atteinte, « la loi ne se trouve blessée que par hasard », et d'ailleurs elle restera en vigueur tant que la jurisprudence n'accentuera pas sa censure.

Cette « aristocratie », qui n'a rien à voir avec ce que désigne Guizot, ne peut donc faire preuve de morgue ou de désinvolture, elle est liée par sa fonction : « C'est en remplissant les devoirs étroits imposés à la profession du magistrat qu'il fait [comme juge] l'acte du citoyen »⁵⁵.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 366.

⁵¹ L'aristocratie de robe par son père et d'épée par sa mère. Le grand modèle pour lui est l'arrière grand-père, Malesherbes, serviteur du roi et attentif à la nation, soit à la Cour des Aides soit comme censeur de la librairie (et protecteur secret de *L'Encyclopédie* de Diderot). Finalement, Malesherbes payera de sa vie le fait de s'être proposé comme défenseur de Louis XVI lors du procès devant la Convention. Le grand homme sera la divinité tutélaire de la famille Tocqueville.

⁵² *DA I, loc. cit.*, p. 364.

⁵³ Tocqueville doit certainement cette idée à Benjamin Constant qui fait du respect des formes le critère de la démocratie civilisée, par opposition au gouvernement d'exception comme en 1793.

⁵⁴ *DA I*, première partie, chap. 6, p. 167 et suiv., « Du pouvoir judiciaire aux Etats-Unis et de son action sur la société politique ». Citation p. 169.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 172.

II. LA PENSÉE DE JOHN ADAMS : « NOUVELLE ARISTOCRATIE » ET RÉPUBLIQUE « BALANÇÉE »

2.1 - La critique de la démocratie

Dans le débat qui précède la rédaction de la Constitution par l'assemblée de Philadelphie, la critique de la démocratie est fréquente, principalement chez les fédéralistes. Il s'agit de la démocratie antique telle que se la représentent les publicistes du XVIII^{ème} siècle : on y admire, avec Montesquieu et Rousseau, la recherche de vertu chez le citoyen, mais on en critique les formes institutionnelles. Les deux grands objets du gouvernement moderne dit John Adams sont le commerce et la liberté ; pour lui, la démocratie « simple », c'est-à-dire qui confie le pouvoir suprême à une assemblée unique (comme en Pennsylvanie), est impropre à ces deux objets. La critique fondamentale qu'il adresse à ce pouvoir de la masse est de sacrifier la minorité à la domination entière (quantitative, morale, économique et sociale) de la majorité : « Dans un Etat purement démocratique, il n'y a de liberté que pour la majorité »⁵⁶. Nombre de conséquences s'ensuivent : la loi n'est pas l'expression de la combinaison des *intérêts* entre groupes sociaux, mais le fait de la volonté majoritaire sans frein. L'idéal d'un gouvernement des lois est toujours contredit par la logique purement quantitative de ces démocraties sans balance des pouvoirs. Il arrivera aussi que le peuple, dans une assemblée unique, se laisse plus aisément tromper - par l'effet combiné de la force exercée sur lui et de la séduction des orateurs. Le peuple finira par se donner un chef ambitieux et même acceptera « les mensonges et les insultes faites à la nature humaine », comme le supposé droit divin, ou le pouvoir d'un César ou d'un Médicis à Florence. « Il est évident que ces impostures obtiendront bien plus de crédit dans une seule assemblée qu'[elles] n'en pourraient obtenir dans trois »⁵⁷.

C'est toujours le peuple, explique Adams, qui établit les dictatures populaires ou, en termes d'aujourd'hui, les pouvoirs « populistes », et cela « contre la volonté des corps aristocratiques »⁵⁸. Ce qu'il faut donc, c'est *compenser* le principe démocratique par un principe aristocratique et un exécutif monocratique (individuel ou unifiant plusieurs têtes). « C'est dans un Etat mixte que le peuple est toujours en activité ; c'est là qu'il veille sans cesse au maintien de sa liberté »⁵⁹. L'enthousiasme pour la liberté, prompt à s'éteindre en démocratie « se perpétue par l'opposition des intérêts et des volontés ».

On a compris que, comme Madison, Hamilton et Jay, auteurs du *Fédéraliste*, John Adams prône de diversifier les intérêts, et de pluraliser des volontés qui sont en conflit mais qu'il faut contraindre à coopérer ; la démocratie, au contraire, égalise l'expression des opinions, atomise les volontés, ne connaît que le conflit, vite étouffé d'ailleurs, entre la majorité et la

⁵⁶ J. Adams, *Défense des constitutions américaines...*, vol. 2, p. 297.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 312. Nous avons corrigé le texte.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 321. « C'est le peuple, le peuple seul qui, dans tout pays, a fait les despotes ».

⁵⁹ *Ibid.*, p. 292.

minorité. Adams et les Pères fondateurs considèrent, comme Machiavel, que l'expression des conflits dans une république divisée en factions et intérêts divers est en réalité une bonne chose, pour la sauvegarde même de la liberté. Cependant, Adams introduit une vision que les auteurs du *Fédéraliste* ont exclue de leur projet constitutionnel : le gouvernement mixte comme traduction d'intérêts *sociaux* à la fois séparés et contraints à coopérer. Chez Adams, la balance des pouvoirs, l'idée que « le pouvoir arrête le pouvoir » (vision de Montesquieu reprise dans le *Fédéraliste*) se superpose à la représentation des groupes sociaux considérés sous deux grandes catégories : pauvres et riches, *simplemen* et *gentlemen* ou encore *common people* et aristocratie. On approche ici d'une vision étrangère au domaine de pensée de Guizot ou même de Tocqueville car le poids de la Révolution française empêche de reconnaître des intérêts sociaux séparés au sein de la nation.

2.2. Les deux aristocraties

Adams part d'une autre thèse fondamentale, qui fait dire à un commentateur qu'il a inauguré « une véritable sociologie des élites »⁶⁰. Selon lui, « sous toute espèce de gouvernement, il existera toujours une aristocratie et (...) l'aristocratie est indestructible »⁶¹. Les *lords* - que critique Macharmont Needham, cible permanente du livre de John Adams dans le volume 3 de l'édition anglaise - sont eux-mêmes « indestructibles »⁶², et, à l'avenir, on sera forcé de constater, en Amérique, que la noblesse « s'y perpétue sous des noms modestes et populaires »⁶³. Thèse évidemment provocatrice puisque la révolution américaine pensait se dérouler contre les formes monarchiques et nobiliaires, britanniques ou continentales ; thèse peut-être ardue à comprendre dès lors qu'Adams distingue entre une aristocratie naturelle, indispensable à la république américaine, et l'aristocratie artificielle issue du hasard de la naissance ou de l'enrichissement. C'est cependant, on l'a vu, la pensée de Guizot quelque 30 ans plus tard.

En fait, Adams ne veut pas considérer une élite purement fonctionnelle, il s'agit bien de groupes *sociaux*, qui se reproduisent à travers le temps. Il définit ainsi les *gentlemen* : « tous citoyens, riches ou pauvres, oisifs ou industriels, de naissance illustre ou obscure, mais qui ont reçu une éducation distinguée et sont plus versés que les autres dans les sciences et les arts libéraux »⁶⁴. Ces *gentlemen*, distingués des *simplemen*, ont une ascendance distinguée (magistrats, officiers de gouvernement, marchands) ou non (artisans, laboureurs). De l'autre côté, les *simplemen* ou *common people* sont « laboureurs, artisans, marchands et tous [les] citoyens qui se mêlent

⁶⁰ D. Lacorne, *L'Invention de la république. Le modèle américain*, Paris, collection Pluriel, Hachette, 1991, p. 177.

⁶¹ J. Adams, *Défense...*, vol. II, p. 386.

⁶² *Ibid.*, p. 319.

⁶³ *Ibid.*, p. 321.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 385.

uniquement de leur commerce ou de leurs affaires domestiques »⁶⁵. C'est l'éducation libérale ou scientifique, en tant que critère de sélection, qui fera la qualité de l'assemblée consacrée à la nouvelle aristocratie des *gentlemen* ; mais cette éducation est elle-même une conséquence de la position sociale. D'ailleurs, on peut aller plus loin dans cette interprétation du modèle de John Adams. S'il est vrai que les pauvres doivent être protégés des riches (on va voir sur ce point l'aide précieuse du pouvoir exécutif), l'inverse est fortement souligné :

*Les riches doivent (...) avoir dans la constitution une barrière effective [c'est-à-dire effective] qui les garantisse du danger d'être volés, pillés, massacrés, et cette barrière ne peut exister que dans un sénat indépendant*⁶⁶

Il est caractéristique qu'un auteur français comme Jacques Vincent de La Croix, dans les notes qu'il apporte à l'édition française de cet ouvrage, croie bon d'objecter que ce n'est pas la balance des pouvoirs qui conjurera le danger, mais une « autorité répressive » (police et justice)⁶⁷. L'argumentation d'Adams ainsi que son appel au « droit de négative » (veto) par lequel le pouvoir exécutif veille à tenir « constamment en balance » riches et pauvres⁶⁸ apparaissent à un Français comme inefficaces et compliqués. La question du veto a d'ailleurs été une pierre d'achoppement majeure dans la Révolution française, de 1789 à 1792. Ensuite, l'autonomie du pouvoir exécutif, notamment par le droit de dissolution a été durablement remise en question, chez les républicains, jusqu'à une période récente (fondation de la Vème République). Jules Ferry n'obtiendra pas le droit de dissolution pour le président de la République, comme l'a bien montré Odile Rudelle⁶⁹.

Ainsi que le souligne Gordon Woods, le besoin de l'« aristocratie naturelle » - qui est une aristocratie sociale, de par sa provenance -, était reconnu par d'autres auteurs : « ...peu de leaders révolutionnaires étaient prêts à répudier l'idée d'une élite dominante et la nécessaire coïncidence entre autorité sociale et autorité politique »⁷⁰. Les antifédéralistes, cependant, dénonçaient une telle aristocratie et, comme on le verra, Hamilton dut leur répondre. Rappelons qu'une personnalité d'esprit démocratique comme Jefferson⁷¹, dans sa lettre du 28 octobre 1813, adressée à John Adams, fait l'éloge de l'aristocratie naturelle :

⁶⁵ *Ibid.*, *loc. cit.* Il y a donc une perméabilité possible entre les deux groupes, le facteur éducatif étant décisif.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 232.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 469, note de Jacques Vincent de La Croix sur p. 232-233.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 233.

⁶⁹ « Non, le droit de dissolution n'est pas un droit monarchique » affirmait Jules Ferry, dans un projet de discours édité par Odile Rudelle (*Commentaire*, n° 32, hiver 1985-1986, p. 1173).

⁷⁰ G. Wood, *La Création de la république américaine, 1776-1787*, trad. F. Delastre, Paris, Belin, 1971, p. 552.

⁷¹ « Le plus puissant apôtre qu'ait jamais connu la démocratie » écrit Tocqueville (DA I, p. 360).

*The ground of this [aristocracy] are virtue and talents. (...) There is also an artificial aristocracy founded on wealth and birth, without either virtue or talents. (...) The natural aristocracy, I consider [it] as the most precious gift of nature for the instruction, the trusts and government of society*⁷²

Mais Jefferson critique la balance des pouvoirs envisagée par Adams : mieux vaut se fier au suffrage des citoyens que de livrer une Chambre entière aux gens instruits ou riches. La richesse, dit Jefferson, saura bien se protéger elle-même, comme trente années viennent de le prouver ! Il faut d'ailleurs remarquer que, dans sa présentation de l'aristocratie naturelle, Adams adopte une attitude pleinement machiavélienne ; ce groupe, capable de mérites, de talents, de vertus et riche en services rendus est la bénédiction dont parlera Jefferson en 1813⁷³ ; mais il forme aussi « the most dangerous » des groupes sociaux, comme il l'ajoute dans ce même passage. C'est pourquoi ses propositions sont les suivantes : 1) interdire le chemin de l'exécutif (qui décide des nominations) aux membres du groupe, 2) contrôler cette nouvelle aristocratie par le jeu de la balance avec la Chambre démocratique et avec le pouvoir exécutif, 3) les confiner dans un sénat qui sera « une sorte d'ostracisme ou de bannissement honnête et utile »⁷⁴.

On peut trouver optimiste cette vision des choses qui, décidément, accorde beaucoup à la balance des pouvoirs. La thèse générale est donc la suivante : « il n'est point de gouvernement des lois sans une balance, et point de balance sans trois ordres »⁷⁵. Tout repose sur une certaine idée de la *loi*, conception qui accorde beaucoup au conflit et à la délibération entre les positions divergentes, peu au pouvoir judiciaire (évoqué de façon marginale) et rien au fédéralisme. Le futur président des États-Unis qu'est John Adams avait des idées claires et fortes, il n'a cependant pas anticipé la Constitution américaine ni même influencé véritablement la rédaction de cette dernière⁷⁶. Mais ces idées fortes ont été lues : en France, sa pensée fut plusieurs fois étudiée et discutée.

⁷² *Th. Jefferson, 1743-1826, Letters*, Electronic Text Center, University of Virginia Library, « The Natural Aristocracy », excerpt n° 1305 and 1306.

⁷³ Adams écrivait : « It forms a body of men which contains the greatest collection of virtues and abilities in a free government, (...) and may always be made the greatest blessing of society, if it be judiciously managed in the constitution » (Cit. in P.B. Kurland and R. Lerner, *The Founders's Constitution*, Chicago, Chicago University Press, 1987, vol. I, p. 543).

⁷⁴ J. Adams, *Défense...*, vol. I, p. 19. Cité par D. Lacorne, op. cit., p. 19.

⁷⁵ *Ibid.*, vol. I, p. 504.

⁷⁶ Il l'a cru, cf. note 77.

III. LA FRANCE : UN DEBAT RECURRENT SUR DEMOCRATIE ET OLIGARCHIE

Le débat sur la nouvelle aristocratie a eu plus de continuateurs dans le cadre français que sur le territoire américain où la notion s'estompe⁷⁷, du fait des réponses apportées par les auteurs du *Fédéraliste*. Ces derniers n'acceptent pas le gouvernement mixte défini par Adams et choisissent un système de balance des pouvoirs (*checks and balances*) différent en portée de celui de John Adams. Le Sénat n'est pas le lieu d'une représentation spécifique de l'élite du savoir et de la richesse, mais de la diversité des Etats, et les organes législatifs ne sont pas spécialisés selon des intérêts distincts : intérêt démocratique, intérêt aristocratique et intérêt monarchique dans le système que l'auteur de la *Défense* reprenait en fait à Blackstone.

Dans le numéro 35 du *Fédéraliste*, Madison explique comment les intérêts des artisans, des manufacturiers et des marchands, d'une part, ceux de la propriété foncière d'autre part, peuvent et doivent s'exprimer sans recourir à la spécialisation des Chambres. En réalité, il semble qu'Adams, saluant le texte de la nouvelle Constitution et croyant l'avoir influencé⁷⁸, n'a pas reconnu le sens véritablement fédéraliste de la nouvelle république, qui ne répond ni au gouvernement mixte pensée depuis Cicéron et Polybe, ni à la balance des pouvoirs au service de la conflictualité des intérêts sociaux⁷⁹.

En revanche, en France, le débat entre Tocqueville et Guizot, dont l'Amérique fournit l'un des points d'illustration, reste vivant. Il constitue en réalité une étape intellectuelle entre l'époque de la Révolution⁸⁰ et le XIX^{ème} siècle. En effet, la tentative de maintien d'une Chambre des pairs, sous Juillet, répond à cette conception : produire une élite d'illustres personnages nommés par le chef de l'Etat. Le modèle décalque en l'occurrence le système des pairs à l'anglaise. En 1831, Guizot défend en vain le principe de l'hérédité de la pairie, auquel renonce Casimir Périer pour le gouvernement. Le projet de Guizot restait celui exposé une dizaine d'années plus tôt, sous la Restauration :

⁷⁷ Ce sont des Français qui prennent l'Amérique pour cible, sous ce thème ; ainsi F. Gaillardet, *L'Aristocratie en Amérique*, Paris, E. Dentu, 1883, rédacteur en chef du *Courrier des Etats-Unis*, et qui a effectué un séjour d'une dizaine d'années.

⁷⁸ Lorsque John Adams prit connaissance de la Constitution des Etats-Unis par la lecture du rapport fait à Philadelphie le 17 septembre 1787, il pensa y voir des traces de sa pensée :

« Cette dernière autorité est d'autant plus satisfaisante pour moi qu'elle me prouve que mon travail et mes recherches n'ont pas été totalement infructueuses [sic] pour mon pays » (*Défense...*, vol. 2, p. 423).

⁷⁹ Sur le caractère irréaliste de la position de John Adams dans sa *Défense*, voir le chapitre que lui a consacré Gordon Wood, *The Creation of the American Republic*, Chapel Hill, The University of Carolina Press, 1969, « The Relevance and Irrelevance of John Adams », p. 567 et suiv. Le titre de l'édition en anglais nous paraît plus évocateur.

⁸⁰ Un acteur du groupe monarchien comme Lally-Tollendal, dans son discours du 31 août 1789, sur le pouvoir législatif, évoque explicitement Adams et le système de balance des pouvoirs (qui combine chez Lally-Tollendal le veto à l'anglaise et le Sénat d'une élite de la monarchie constitutionnelle). Voir ce discours dans *Archives parlementaires*, 1^{ère} série, t. VIII, p. 518 pour la référence à Adams.

compenser l'esprit *d'égalité* qui a saisi la France depuis la Révolution par une hiérarchie de notables locaux que le peuple finira par légitimer. Ou, dans les termes propres de Guizot:

*Quand les vrais avantages que recherchait le peuple en réclamant l'égalité sont obtenus, les classes inférieures elles-mêmes s'apaisent. (...) La nouvelle aristocratie qui s'est formée a des intérêts qui leur sont communs et les protège en les défendant. Elle contient le peuple par les liens qui l'unissent à lui. Alors l'idée de l'égalité apparaît sous une forme plus calme et plus pure*⁸¹.

Au regard des soubresauts successifs de la vie politique française entre 1830 et 1875, cette vision s'est avérée irréaliste. L'importance de l'égalité, comme représentation et idée-force française, a bien été comprise par Tocqueville, meilleur annonciateur de la suite sous ce point de vue. Il suffit de rappeler le dernier débat sur le bicamérisme, qui a lieu à la veille de la Troisième République. A ce moment, l'évolution suivie par Gambetta entre 1873 et 1875 est révélatrice.

Dans son discours du 28 février 1873, le leader républicain affirme qu'il ne peut être question d'un Sénat dans la République, car cette seconde Chambre équivaldrait à un droit de *résister* à la volonté des députés de la nation:

*Dans ce pays-ci, où il n'y a plus de traces d'une aristocratie héréditaire (...), où, dans la constitution de la famille, il n'y a plus d'aînés, de majorats, de substitutions (...), vous voulez prendre (...) une collection d'hommes en état d'exercer sur cette masse du suffrage universel un pouvoir de résistance, un frein ! Non, Messieurs, c'est une chimère*⁸²

La souveraineté nationale étant indivisible, rappelle l'orateur, il n'y a plus de place pour un jeu de balance entre les pouvoirs : Gambetta reprend la vieille objection de Turgot au Dr Price, à laquelle faisait objection, à son tour, John Adams. C'était aussi l'antienne de certains sous la Révolution, comme Rabaud Saint-Etienne, affirmant en 1789 l'unité indispensable de Chambre ; c'est encore Sieyès attaquant en l'an III « l'édifice gothique » (à l'anglaise) des systèmes « à contrepoids »...

Mais les esprits évoluant par ailleurs et le problème de l'entrée des campagnes dans le suffrage universel - tandis qu'il faut conjurer le souvenir tout récent du bonapartisme rural -, se posant avec acuité, apparaît la solution ingénieuse du Sénat, « Grand Conseil des communes de France » ; c'est le discours célèbre de Gambetta, du 23 avril 1875, après le vote des lois constitutionnelles. Cette fois, le Sénat ressort comme étant à la fois le produit et l'outil de la « démocratie communale ». Selon Gambetta, il répond à « ce qu'il y a de plus démocratique en France, ce qui constitue les entrailles mêmes de la démocratie : l'esprit communal, c'est-à-dire les trente-six mille communes de

⁸¹ F. Guizot, *Des moyens de gouvernement et d'opposition*, éd. cit., p. 157.

⁸² *Plaidoyers et discours politiques de M. Gambetta*, éd. J. Reinach, Paris, Charpentier, t. III, p. 284.

France »⁸³. Au lieu de redouter comme Guizot les passions suscitées par l'appétit d'égalité, Gambetta fait le pari que des notabilités ainsi désignées vont procéder, calmement, à la politisation des masses rurales : « La vie politique va circuler du hameau à la ville, les communes vont délibérer, s'instruire réciproquement, ; elles s'informeront, se renseigneront et pour quoi faire ? Pour dicter leurs volontés, c'est-à-dire pour régner (*Salve d'applaudissements*) »⁸⁴. Selon un tropisme bien français, Gambetta, parlant d' « instruction » par le vote, suggère l'homologie entre l'élection et l'école républicaine : « Messieurs, qu'est-ce donc que la politique dans notre pays ? n'est-ce pas l'instruction du suffrage universel, son instruction sur place ? »⁸⁵.

On le devine ici, la pensée de Guizot n'est pas très loin, mais cette fois dans une société où la monarchie ayant disparu, le suffrage universel doit faire la loi ; il a déjà été éduqué par le Second Empire, comme l'a montré Sudhir Hazareesingh, produisant des notables nouveaux et des professionnels de la politique. Il fallait encore perfectionner le système des partis, sur lequel la France était en retard malgré l'étude originale d'Ernest Duvergier de Hauranne, publiée en 1868 dans la *Revue des deux mondes*⁸⁶. C'était cette question non résolue qui, en réalité, maintenait en survie la thématique de l'« aristocratie naturelle » introuvable. Comme appareil d'organisation du vote, de clivage de l'opinion et d'alternance au pouvoir, le parti moderne devait progressivement substituer le politique professionnel au *gentleman* façon française. Il faut remarquer que, là encore, après Tocqueville, les observations intéressantes de Duvergier de Hauranne proviennent d'un observateur des Etats-Unis, pays où il séjourne, pour publier ensuite un ouvrage, *Huit mois en Amérique. Lettres et notes de voyage, 1864-1865*⁸⁷.

A grand bruit ou à bas bruit, la recherche d'une aristocratie bourgeoise se poursuit en France après Guizot et après Gambetta, comme on le voit dans le système contemporain des concours et grandes écoles, dans les cercles littéraires ou d'affinités politiques, dans la haute administration et ses liens de plus en plus critiqués avec le secteur privé : la nature « oligarchique » de notre démocratie, à l'heure où il est courant de dire que « l'ascenseur social

⁸³ *Ibid.*, t. IV, p. 314.

⁸⁴ *Ibid.*, Discours du 23 avril 1875, t. IV, p. 316.

⁸⁵ *Ibid.* p. 317. Tout ce développement est à comparer, par opposition, au projet de Sénat qu'avait conçu Albert de Broglie et qui était aussi un Grand Conseil, doté du droit de dissoudre la Chambre basse, composé de cardinaux, de maréchaux, d'électeurs parmi les plus imposés, etc. Daniel Halévy écrivait : « Le but des auteurs de ce projet avait été d'organiser (...) le pouvoir de cette aristocratie nouvelle qui manquait à la France, d'une 'aristocratie mobile' » (*La Fin des notables. La République des ducs*, Paris, Grasset, 1937, p. 134). En réalité, les « couches nouvelles » de Gambetta étaient le point de départ et non la fin de la notabilité.

⁸⁶ Voir notre étude déjà citée sur « la difficile naissance des partis en France » (*Revue française de science politique*, 2006).

⁸⁷ Paradoxalement, l'article de théorie du suffrage paru dans la *Revue des deux mondes* (1^{er} et 15 avril 1868) est plus riche et plus novateur que le livre publié deux ans auparavant, qui, de façon décevante, passe très vite sur les partis américains. On peut estimer que l'auteur a mûri sa pensée, qui se renouvelle encore dans *La République conservatrice* (1873). Malheureusement, ce brillant publiciste disparaît à l'âge de 34 ans, membre d'une illustre famille qui, amie de Guizot et de Tocqueville, avait tout pour illustrer la « nouvelle aristocratie » guizotiste. Mais c'est précisément la notion que le jeune homme a combattue, en vue de donner une base à la république en émergence !

est bloqué », est périodiquement auscultée, inventoriée. La demande d'un mode de résolution des conflits d'intérêt⁸⁸ se fait plus pressante. A l'heure de la mondialisation et d'une création sans précédent de nouveaux capitalistes ou financiers millionnaires (par exemple en Chine), voire milliardaires, on assiste à la fois à la montée de cet individualisme de « l'intérêt bien entendu » qu'avait prophétisée Tocqueville, et à la reproduction de la classe dirigeante dont Guizot avait dit qu'elle est le corrélat *inévitabile et indispensable* de la démocratie. Il entendait par là qu'un groupe prééminent, qui protège ses intérêts en prétendant contribuer par là à l'intérêt général, était en voie de développement, et qu'il fallait encourager sa naissance.

On est tenté aujourd'hui par une comparaison : les progrès de la corruption en France (trafic d'influence, passation frauduleuse de marchés publics, trafic de biens nationaux, expertises dénuées d'impartialité, concours ou examens à résultats manipulés) ne sont pas sans rappeler la situation de la fin de la monarchie de Juillet ; citons le système des députés fonctionnaires ou les deux scandales retentissants (affaires Teste et Cubières, affaire du duc de Choiseul-Praslin) qui ont précipité la fin du régime⁸⁹.

En fait, si l'on se tourne vers les prémisses mêmes de l'école républicaine - sur laquelle se focalisent aujourd'hui nombre de critiques -, on verra qu'un théoricien de premier plan comme Alfred Fouillée a repris les thèses de Guizot. C'est le cas notamment dans son ouvrage *La démocratie politique et sociale en France*⁹⁰, qui est une charge contre l'égalitarisme. La présence d'une élite est « ce qu'il y a de plus nécessaire à la démocratie, quoique la tendance même de toute démocratie soit de s'insurger contre les supériorités »⁹¹. Cela est du pur Guizot, jusqu'à l'expression « les supériorités », que Guizot affectionnait. De même, Fouillée dit que « l'élite (...) a ce caractère de représenter l'intérêt général » ; une idée et une thèse qu'il conviendrait de discuter aujourd'hui, dans le cadre de la mondialisation des sociétés européennes. Mais, sur ce point, la pensée de Fouillée est sans hésitation : il faut distinguer entre les intérêts de la collectivité comme *un tout* et

⁸⁸ Cf. la commission créée à la demande de Nicolas Sarkozy, présidée par le vice-président du Conseil d'Etat : « Pour une nouvelle déontologie de la vie publique », rapport de la Commission de réflexion pour la prévention des conflits d'intérêts dans la vie publique, remis au président de la République le 26 janvier 2011 (www.conflits-interets.fr).

⁸⁹ Teste était ministre des travaux publics et pair de France, dans le gouvernement de Guizot, il s'occupait notamment de la mise en place des chemins de fer, puis, retiré du ministère précipitamment, on le nomma président de chambre à la Cour de cassation. Le général Cubières, pair également, était prévenu de corruption et d'escroquerie pour un marché de mine de sel, et entraîna Teste avec lui pour commissions frauduleuses. Voir ce qui reste pour cette époque la meilleure étude historique : Paul Thureau-Dangin, *Histoire de la monarchie de Juillet*, Paris, Plon-Nourrit, vol. 7, 1892, p. 51 et suiv.

⁹⁰ A. Fouillée, *La Démocratie politique et sociale en France*, Paris Alcan, 1910.

⁹¹ Cité dans l'excellent article de Pierre-Xavier Boyer, « Aux origines de l'élitisme républicain : les aristocraties d'Alfred Fouillée », *Revue française d'histoire des idées politiques*, n° 22, 2^{ème} semestre 2005, numéro « Les Idées élitistes en 1900 », p. 266. Comparer avec Guizot, le 5 octobre 1831 : « Je dis que cette aristocratie est la condition des sociétés modernes, une conséquence nécessaire de la nature de la démocratie moderne » (*Histoire parlementaire de la France*, éd. cit., t. 1, p. 317). Voir sur Guizot, et deux autres figures libérales (Rawls et Hayek) en la matière, les réflexions d'Olivia Leboyer : *Elite et libéralisme*, Paris, CNRS Editions, 2012.

la somme des intérêts individuels dispersés ; « les individus pris en masse, peuvent n'avoir ni la connaissance ni le simple sentiment » des "intérêts supérieurs" qui constituent l'intérêt général ⁹². On trouverait des développements analogues chez Durkheim, autre théoricien, d'ailleurs, de la pédagogie.

Mais c'est surtout chez Renan que nous pouvons observer la filiation guizotiste, comme le montre encore Pierre-Xavier Boyer. En effet, la critique des sociétés que Renan appelle de « type américain » est révélatrice, comme refus d'un égalitarisme non civilisé. Ces sociétés sont « fondées essentiellement sur la liberté et la propriété, sans privilège de classe, sans institution ancienne, sans université sérieuse ni fortes institutions scientifiques »⁹³. Une société « américaine » est donc incapable de susciter une élite, à la différence de la tâche que la France peut et doit réussir au sortir de la défaite devant le soldat et le maître d'école prussiens ; on connaît ce thème renanien, que nous ne développerons pas ici.

CONCLUSION

Il est tentant de rapprocher ces propos de notre monde contemporain : pour rendre l'Université forte, là où l'époque des Guizot et des Renan prônait un certain type d'études classiques et scientifiques, nous disons aujourd'hui qu'elle doit être « compétitive » et que ses critères sont à emprunter aux Etats-Unis, voire à Shanghai. La même idéologie de la concurrence et de l'excellence, se présente, formellement ; avec des contenus, certes, différents.

Concernant l'Amérique, c'est plutôt la pensée de Guizot, et non celle de Tocqueville, qui rend compte de nos nouvelles représentations (voire de nos lubies) en France. L'Amérique reste bien notre norme de comparaison, mais les interprétations de cette Amérique en disent plus, finalement, sur la France, que sur le référent adopté ! Le problème français en la matière est celui de la compatibilité entre la proclamation de l'égalité, toujours mobilisatrice, et la protection maximale accordée à des élites qui sont de plus en plus objets de défiance. Il est par exemple bien vu de promouvoir « l'excellence » dans le domaine universitaire, ou même de l'enseignement secondaire, mais les mesures sont aussitôt dénoncées comme directement créatrices d'inégalités⁹⁴.

⁹² Article de Fouillée, « La philosophie du suffrage universel », où Guizot est cité nommément, *Revue des deux mondes*, 1884, t. 65, p. 105. Cité également par Pierre-Xavier Boyer. On notera que le contexte nouveau par rapport à Guizot, et qui se montre directement chez Fouillée, est la pensée de l'hérédité et de la sélection, plus précisément, le darwinisme ; voir l'article de Fouillée reproduit dans le même numéro de la RFHIP : « L'Education et la sélection », où l'auteur écrit notamment qu' « il faut par l'éducation créer des hérédités utiles à la race physiquement et intellectuellement » (p. 356) ; ou encore : « L'élite intellectuelle et morale a, en quelque sorte, le dépôt héréditaire des grandes traditions : elle relie le présent au passé, comme elle est chargée de le relier à l'avenir » (p. 371).

⁹³ E. Renan, *La Réforme intellectuelle et morale de la France*, cité par P.-X. Boyer.

⁹⁴ Nous permettons de renvoyer à notre étude : « L'Etat administratif et le libéralisme. Une histoire française », Fondation pour l'innovation politique, juin 2009, http://www.fondapol.org/fileadmin/uploads/pdf/documents/DT_Etat_administratif_et_liberalisme.pdf

Avec quelque perfidie, Mme de Staël écrivait qu'en 1789 les Français avaient voulu « changer d'inégalité ».

Fecha de envío / Submission Date: 17/03/2014

Fecha de aceptación / Acceptance Date: 23/05/2014